

Info.pl@ine



N° 536 – 29 octobre 2014 – 6 pages

Remplissage de la réserve utile

ACTUALITES CULTURES

CEREALES (stade : semis en cours à début tallage)

✓ Ravageurs

- **Pucerons, cicadelles** : risque faible malgré les journées ensoleillées favorables à leur activité. Surveiller principalement les premiers semis.

➤ Pas d'intervention spécifique à prévoir à ce jour. Seuil d'intervention pucerons : 10 % de pieds colonisés.

Seuil d'intervention cicadelles : à l'aide d'un piège englué, plus de 30 captures hebdomadaires.

- **Limaces** : risque fort. Surveiller vos parcelles jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Seuil d'intervention : présence de limaces détectée et dégâts foliaires constatés.

Produits possibles : SLUXX 7 kg/ha (homologué en agriculture biologique), METAREX INO 4-5 kg/ha.

Méthode alternative : le roulage après semis ou une préparation de sol pas trop grossière, sans trop de cavités, sont des moyens de réduire le risque limaces.

✓ Désherbage

Intervenir sur les premiers semis qui se salissent et qui arrivent à 3 feuilles. Pour cela, se reporter à l'Info.pl@ine n° 533 du 9 octobre 2014 pour plus d'informations complémentaires.

COLZA (stade : de 6 à + 10 feuilles)

✓ Ravageur

- **Charançon du bourgeon terminal** : le nombre de captures est en baisse cette semaine. L'intervention, s'il y a eu lieu de la faire, a du être réalisée le week-end dernier.

✓ Régulateur

Quelles que soient les situations : quantités d'azote importantes, peuplement excédentaire ou variétés sensibles à l'élongation, à ce stade et à cette date, il est trop tard pour envisager un régulateur. En effet, les colzas levés précocement ont atteint 8 feuilles, voire plus. Seule la baisse des températures est en capacité de freiner la culture.

Cet Info.pl@ine est rédigé par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'agriculture. Il synthétise leurs préconisations grandes cultures pour le département de Seine-et-Marne. Il se base sur le BSV Ile-de-France n° 38 du 28 octobre 2014 (www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr) et leurs observations réalisées en début de semaine sur plusieurs parcelles de référence réparties sur tout le département. Attention, il s'agit d'un conseil collectif : nous vous invitons donc à confronter son contenu à votre propre situation et à nous contacter si besoin (01 64 79 30 75).

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à n° 496. Pour plus d'éléments sur la réglementation et les bonnes pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, voir l'Info.pl@ine n° 479.

DESTRUCTION DES COUVERTS VEGETAUX

Mise à disposition de barres d'effarouchement pour le broyage des CIPAN



Lors de vos destructions de CIPAN, pensez à utiliser l'une des cinq barres d'effarouchement disponibles auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne.

Les barres ont été testées depuis deux ans. Selon les résultats présentés par la FDC, elles permettraient d'épargner environ 20 % d'animaux.

Pour utiliser la barre d'effarouchement, contactez Thierry MORET à la FDC77, tél. : 01 64 14 40 20.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations	Dose homologuée	ZNT	DAR	DRE	Nbre applications maxi
Anti-limaces						
SLUXX	phosphate ferrique 29,7 g/kg	7 kg/ha	-	-	-	4
METAREX INO	métaldéhyde 40 g/kg	5 kg/ha	5 m	3	-	4
dose maxi/ha/an 17,5 kg/ha						

STRATEGIE AGRONOMIQUE

DESHERBAGE CEREALES : suivi de la Réserve Utile (RU)

Connaître la date à laquelle la réserve utile est généralement remplie s'avère indispensable pour limiter les risques de transferts des urées substituées vers les eaux.

On distingue :

- les sols superficiels ou engorgés (argilo-calcaires superficiels, terres caillouteuses, limons battants engorgés...) où la RU est < 110 mm,
- des sols profonds où elle est supérieure ou égale à 150 mm (limons francs, limons profonds, limons argileux...).

Pour les sols ayant une RU comprise entre 110 et 150 mm, la date se situe entre les 2 situations.

Quand la RU est-elle pleine selon mon type de sol ?

Compte tenu de la pluviométrie estivale, les sols sont restés humides en profondeur, malgré le temps sec de septembre et certaines parcelles ont déjà rempli leur RU.



Nous vous rappelons que lorsque la RU est pleine, il faut arrêter les traitements à base d'isoproturon ou de chlortoluron.

Estimation de la date de remplissage de la RU en 2014 sur céréales d'hiver

Précédent	Terres superficielles ou engorgées	Terres profondes
Céréales, colza, protéagineux	RU remplie	RU remplie
Betteraves arrachage 1 ^{er} octobre	5 novembre	30 novembre
Betteraves arrachage 20 octobre	10 novembre	10 décembre
Maïs récolté après le 10 octobre	10 novembre	10 décembre

Exemple : pour un semis de blé en limons battants, la RU est déjà pleine cette année en précédent céréales, colza, protéagineux.

Attention, l'application d'urée autorisée sur sol drainé en l'absence d'écoulement des drains, à l'approche de cette date (et après) présente un risque de transfert vers les nappes du fait de l'entraînement du produit par les pluies à venir, et par là même, une perte en efficacité. Dans ce cas, il vaut mieux retarder l'intervention vers la sortie de l'hiver et/ou changer de matière active.

Le calcul est basé sur les données météo de Melun jusqu'au 26 octobre 2014, puis sur la moyenne des 30 dernières années à Melun.

VITRINE DE COUVERTS ET DEMONSTRATIONS DE DESTRUCTION à Grisy-Suisnes le 6 novembre 2014 à 9 heures

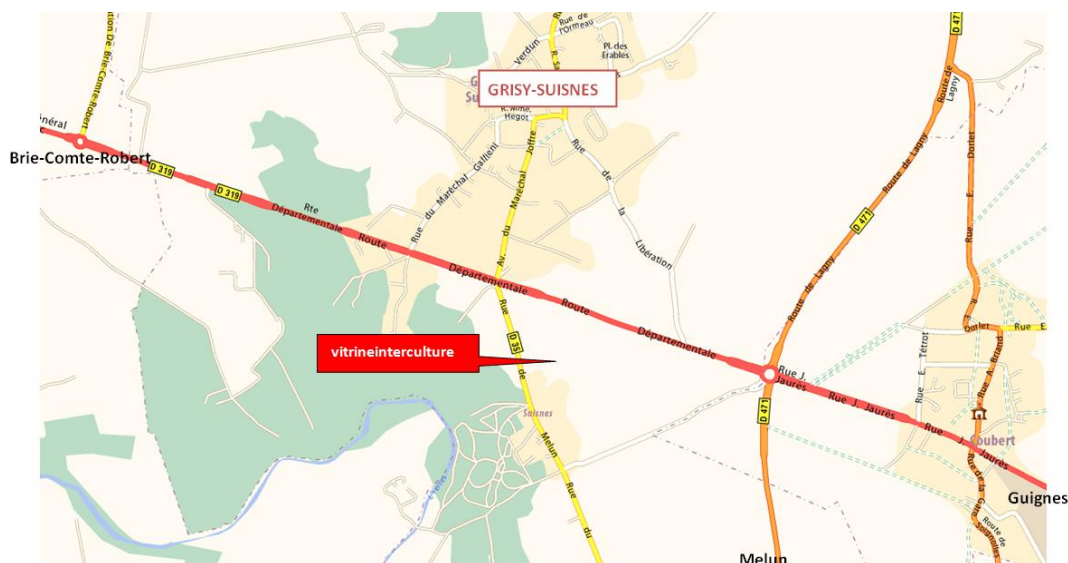


Moutarde, phacélie, avoine, trèfle... mais aussi, sarrasin, radis, lentille, niger... seuls ou en mélanges. La réussite d'un couvert en interculture passe par plusieurs étapes, de l'implantation à la destruction. Elle débute avant tout par des choix judicieux d'espèces, adaptées à la parcelle, aux objectifs de l'agriculteur et au système d'exploitation.

Pour vous donner des clés afin de transformer l'exigence réglementaire en un atout technique, nous vous donnons rendez-vous pour :

- ↪ Une visite de 18 espèces et mélanges de couverts semés à deux dates de semis distinctes,
- ↪ Des profils cultureux commentés,
- ↪ Une démonstration de matériels de destruction de couverts.

**Rendez-vous à 9 heures le jeudi 6 novembre 2014
sur la parcelle située à Grisy-Suisnes, rue de Melun**



Information et inscription : Corinne Burdillat - Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE - Tél.: 01 64 79 30 75

FORMATION

AMELIORER L'EFFICACITE DE SES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Vous souhaitez optimiser vos traitements ? Comprendre les échecs d'efficacité ? Que ce soit en salle ou en situation réelle au champ, cette formation vous apportera des solutions concrètes.

Notez la date du :

**Vendredi 14 novembre 2014
à Brie-Comte-Robert**

Intervenant : Thierry PECQUET, chargé d'études Environnement à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

Programme :

- **Les bases de la pulvérisation** (buses, gouttelettes et volume, formulation des produits phytopharmaceutiques),
- **Les éléments qui interviennent sur la pulvérisation** (eau, adjuvants),
- **Intervenir au moment opportun** (stade des adventices et des cultures, les exceptions, mode d'action des produits et conditions d'application, météorologie),
- **Comprendre les échecs d'efficacité,**
- **Situation réelle de pulvérisation** (démonstration au champ : conseils, utilisation de papier hydrosensible),
- **Rappels** (les bonnes pratiques de pulvérisation, la gestion du fond de cuve et des effluents phytosanitaires).

Formation financée par le VIVEA, le FAFSEA et le FSE.

Inscription **avant le 3 novembre 2014**

Conditions générales, programme, tarifs et inscription auprès de :

Corinne BURDILLAT

Tél. : 01 64 79 30 75 - Fax : 01 64 37 17 08

e-mail : corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

GESTION DES DECHETS AGRICOLES : COLLECTE NOVEMBRE 2014

Les tableaux suivants rassemblent les informations sur les collectes spécifiques de déchets agricoles en Seine-et-Marne. Les dates et lieux de collecte sont organisés en fonction des types de déchets collectés et des collecteurs.

Emballages vides et plastiques :

Ce sont les emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP), d'emballages vides de produits fertilisants et amendements (EVPF), d'emballages vides de semences et plants (EVSP), des films agricoles usagés (FAU), des ficelles et filets balles rondes (FIFU).

		EVPP (produits phytopharmaceutiques)	EVPF (fertilisants et amendements) et EVSP (semences et plants)	FAU (ensilage, enrubannage)	FIFU (Ficelle, filet)
Coopérative Valfrance	Date	17 au 21 novembre 2014		Sur demande	Sur demande
	Lieux	Esbly, Lizy-sur-Ourcq, Nangis, Rebais, Rozay-en-Brie, Saint-Mard, Vaux Le Penil et Verneuil L'etang, (+ dans l'Oise : Barbery, Betz, Nanteuil-le-Haudouin)		Barbery (60)	Rebais, Barbery (60)
Coopérative Terres Bocage Gâtinais	Date	En continu sauf Lorrez-le-Bocage, Egreville du 8 au 12 décembre 2014 (semaine 50)			
	Lieux	Château-Landon, La Chapelle-la-Reine, Beaumont-du-Gâtinais			
Coopérative de Beton- Bazoches	Date	En continu aux horaires d'ouverture			
	Lieux	Beton-Bazoches			
Coopérative VIVESCIA	Date	En continu	12 et 13 novembre 2014 17 au 21 novembre 2014 En fonction des lieux (se renseigner auprès des silos directement)		
	Lieux	Magasins SEVEAL (y compris les Emballages vides de produits lessiviels)	Mouy-sur-Seine, Maison Rouge		
Coopérative ACOLYANCE	Date	3 au 7 novembre 2014			
	Lieux	Verdelot, Jouy-sur-Morin, Villiers-Saint-Georges, Jouy-le-Châtel			
Coopérative 110 Bourgogne	Date	24 au 28 novembre 2014		3 au 7 novembre 2014	
	Lieux	Montereau-Fault-Yonne, Vinneuf, Voulx		Montereau-Fault-Yonne	
Ets Soufflet Agriculture	Date	17 au 21 novembre 2014			
	Lieux	Châtenoy, Courchamp, Egreville, Herme, Esmans, Limoges-Fourches, Montolivet, Mormant, Mouy-sur-Seine, Nangis, Pezarches, Sept Sorts, Saint Denis les Rebais, Louan Villegruis Fontaine, Villenaux la Petite	Courchamp, Egreville, Esmans, Montolivet, Mormant, Mouy-sur-Seine, Sept Sorts	Courchamp, Egreville, Montolivet, Mormant, Mouy-sur-Seine, Sept Sorts <i>Sacs papier uniquement sur Courchamp, Esmans, Mormant, Mouy-sur-Seine, Sept Sorts</i>	

Rappel : ces collectes sont prises en charge par le fabricant et votre distributeur. Elles sont donc gratuites.





Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) :

Les produits phytosanitaires concernés ne sont plus utilisables par leur détenteur car ils sont détériorés (entreposage trop long ou réalisé dans des conditions inappropriées -gel, humidité...-) ou interdits d'utilisation (changement de réglementation) ou liés à un changement d'itinéraire technique de l'entreprise.

		Produits Phytosanitaires Non Utilisables
Coopérative Valfrance	Date	Sur rendez-vous 6 et 7 novembre 2014
	Lieux	Rozay-en-Brie, Saint Mard, Vaux-le-Pénil, Nanteuil-le-Haudouin (60)
Coopérative Acolyance	Date	6 novembre 2014
	Lieu	Jouy-sur-Morin (+ <i>Equipement de Protection Individuelle</i>)
Coopérative VIVESCIA	Date	6 novembre 2014
	Lieu	Mouy-sur-Seine (+ <i>Equipement de Protection Individuelle</i>)
Ets Soufflet Agriculture	Date	6 et 7 novembre 2014
	Lieu	Courchamp (+ <i>Equipement de Protection Individuelle</i>)
Coopérative Beton-Bazoches	Date	6 novembre 2014
	Lieu	Beton-Bazoches (+ <i>Equipement de Protection Individuelle</i>)
Coopérative 110 Bourgogne	Date	Tous les mercredis matin
	Lieu	Montereau-Fault-Yonne
Coopérative Terres Bocage Gâtinais	Date	Printemps 2015
	Lieu	A confirmer

Rappel : l'élimination des PPNU portant le pictogramme ADIVALOR est prise en charge par le fabricant et votre distributeur, dans la limite de 100 kg. Au-delà de 100 kg de PPNU portant le pictogramme ADIVALOR ou pour tout PPNU ne portant pas le pictogramme ADIVALOR, une participation financière pourra vous être demandée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Anne Boutin, Chambre d'agriculture, au 06 07 18 21 67 ou vos distributeurs habituels.

 <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE SEINE-ET-MARNE</p>	<p>L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08 avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.</p> <p>La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Toute rediffusion et reproduction interdites</p>	 
	 <p>SEINE-ET-MARNE LE DÉPARTEMENT</p>	